

Procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2009 à Charleroi.

Présents:

Christiane DE SCHEPPER, Marie-José DEWIT, Paul EVRARD, Yves HERMANS, Arthur VANDER BEKEN, Jean-Luc WAUTERS, administrateurs.

Didier LECLERCQ, Directeur administratif

Absent :

Eric RICHELLE, administrateur

1. Approbation du PV.

Le procès-verbal de la réunion du 18/03/09 est approuvé.

2. Finances.

Néant.

3. Subsidés- Plan-programme – Jeunes Talents 2012.

Néant.

4. Fédération Royale Belge de Natation.

4.1. PV des Commissions et Cellules Sportives FRBN :

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du PV de :

- Commission Sportive Water-Polo : PV du 27/01/09 et du 24/02/09

Pas de remarque.

5. Organisations.

• **Chpts Francophones 2009 et GPICF:**

Dernière mise au point.

Courrier d'Alain Soret :

Le Conseil d'Administration confirme que malheureusement les deux nageurs cités ont été victimes du règlement des Championnats Francophones qui stipule que seuls les 8 meilleurs temps d'engagement par catégorie sont retenus pour disputer les épreuves de 800m NL, 1500m NI et 400m 4 Nages.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration admet qu'il ya une incohérence pour ces épreuves au niveau du règlement. Le Comité Sportif natation sera interpellé afin de repenser et modifier ce point dès l'année prochaine.

Courrier sera adressé par Didier Leclercq.

6. Comités Sportifs et Commissions FFBN.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du PV de :

- Comité Sportif Synchro : PV du 16/03/2009

Pas de remarque.

7. Disciplines Sportives.

7.1. Natation

- Comen Cup – Belgrade – 20 & 21/06/2009
Chef de délégation : Jean-Luc Wauters

7.2. Water-Polo

- Le Comité Sportif a décidé d'établir un programme de développement pour les joueurs nés en 93-94-95 et 96.
- Le District BCBW devrait organiser prochainement un tournoi inter-district avec la participation de l'équipe FFBN.

7.3. Nage Synchronisée

- Le Conseil d'Administration marque son accord sur l'inscription d'Océane Royer (DGHN) à la prochaine Comen Cup. La nageuse devra réaliser deux fois les points limites fixés par la Directrice-Technique soit 67.000 points en figures imposées et 70.000 points en solo (figures et routines) lors du meeting de Luxembourg et des Championnats de France à Paris.
Chef de délégation : Christiane De Schepper
- Le Conseil d'Administration marque également son accord pour l'organisation du colloque synchro lors du stage au Sart Tilman fin août avec la présence d'un entraîneur de haut niveau et ce dans les limites du budget accordé.

7.4. Eau Libre.

- Sur base des critères et de sa qualification aux CEJ, le Conseil d'Administration marque son accord sur l'inscription de Manon Lammens à la manche de Coupe d'Europe en Eau Libre du 30 mai prochain.
Tous les frais seront à charge de la nageuse. La FFBN se décharge de toute responsabilité dans le cadre de cette participation.

8. Courrier.

8.1. COIB – lettre ouverte.

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la lettre ouverte du COIB adressée aux partis politiques.

8.2. Trophée des communes sportives.

La FFBN collaborera à l'organisation via le club local ENL. Ce dernier a déjà remis son accord auprès des instances de la ville de La Louvière.

Courrier sera adressé par Didier Leclercq.

9. Divers.

9.1. Formation des cadres.

La FFBN a été désignée par la Communauté Française pour l'organisation des formations en natation, synchro, water-polo et plongeon pour l'année 2009.

9.2. Eau Froide.

Nous avons reçu la réponse de l'assurance ARENA en ce qui concerne l'Eau Froide. Les activités sont bien assurées.

Toutefois, le Conseil d'Administration décide de ne plus reconnaître officiellement l'organisation des compétitions en Eau Froide. Les membres participant aux activités eau froide au sein du club seront bien assurés via l'assurance fédérale si toutefois le club y a souscrit.

Courrier sera adressé aux différents clubs eau froide et aux districts.

9.3. Candidature poste vacant Comité Sportif Natation.

Comme stipulé dans le R.O.I, les candidats aux différents comités sportifs doivent être licenciés à la FFBN depuis 2 ans au moins. Malheureusement, Monsieur Jacques Henrard (BST) est licencié depuis seulement le 8 juillet 2008 et de ce fait sa candidature ne peut être retenue.

Dés lors, le vote par correspondance actuellement en cours n'est pas valable et est annulé.

9.4. Records et titres – District BCBW.

Le Conseil d'administration souhaite rappeler quelques points du règlement belge en ce qui concerne les records et les titres de champion.

Records :

Les records de Belgique ne peuvent être homologués que si et seulement si le nageur est de nationalité BELGE.

Les records de la FFBN et de district ne peuvent être homologués que si le nageur est de nationalité BELGE et licencié dans un club FFBN et/ou du district concerné.

Il est bien entendu que les performances des nageurs belges, sous double licence à l'étranger, rentrent en ligne de compte dans les statistiques nationales.

Titres :

Les titres de Champion de Belgique ne peuvent être homologués que si et seulement si le nageur est de nationalité BELGE.

Les titres de Champion de la FFBN et de district ne peuvent être homologués que si le nageur est de nationalité BELGE et licencié dans un club FFBN et/ou du district concerné.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration s'étonne que le site internet du District BCBW indique des records de district améliorés par des nageurs de nationalités étrangères. Le Conseil d'Administration prie de modifier dans les plus brefs délais les tableaux de records en fonction des remarques ci-dessus et ce pour la fin du mois d'avril.

9.5. Internet.

Le Conseil d'Administration marque son accord pour la création d'un nouveau site internet.

9.6. Swimgate.

Arthur Vander Beken relate la rencontre avec Roger Vaes à propos de Swimgate. Le projet pourrait être intéressant mais peu crédible financièrement.

Le Rapporteur.

Didier LECLERCQ.